

Commune LES ESTABLES

**PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 avril 2025 20H00***Date de convocation : 10/04/2025**Effectif légal du conseil municipal : 11***Présents :**

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE		Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Absent(s) : 3**Excusé(s) représenté(s) : 0****Secrétaire de séance : Alice MALARTRE****ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation PV du conseil municipal du 24 mars 2025
 2. Vote de l'affectation du résultat 2024 – Budget principal + budgets annexes
 3. Vote Budget 2025 – Budget principal + budgets annexes
 4. DPU Parcelles AN 220 – AN 319 – AN 321
 5. DPU Parcelle AC 145
 6. DPU Parcelle AN 144
 7. Opération « Réhabilitation de l'école, de la cantine et de logements communaux » : sollicitation Financement Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal
 8. Demande de subvention ADMR
 9. Appel au don suite au séisme en Birmanie
 10. Questions diverses
-

1- Approbation PV du conseil municipal du 24 mars 2025

Le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, a approuvé le procès-verbal en date du 24/03/2025.

2- Vote de l'affectation du résultat 2024 – Budget principal + budgets annexes

- **Budget COMMUNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MR BRUN Philippe, Maire des Etables, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, par 8 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention a décidé de l'affecter comme suit :

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Résultat de l'exercice 2024	+ 185 842,50 €
B. Résultat 2023 reporté	+ 392 404,95 €
C. Résultat cumulé à affecter au Budget Primitif 2025 (A + B)	+ 578 247,45 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

D. Résultat de l'exercice 2024	- 696 869,99 €
E. Résultat 2023 reporté	+ 1 073 020,39 €
F. Report à nouveau (Ligne 001) (D + E)	+ 376 150,40 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 AU BP 2025**AFFECTATION À LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

G. Affectation en réserve à la section d'investissement (Compte 1068)	+ 300 000,00 €
---	----------------

AFFECTATION À LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

H. Report à nouveau créditeur (Ligne 002)	+ 278 247,45 €
---	----------------

(G + H = C)

- Budget EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MR BRUN Philippe, Maire des Estables, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, par 8 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention a décidé de l'affecter comme suit :

EAU ET ASSAINISSEMENT - RÉSULTAT 2024**SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'EXPLOITATION**

I. Résultat de l'exercice 2024	- 25 677,54 €
J. Résultat 2023 reporté	- 3 184,19 €
K. Résultat cumulé à affecter au Budget Primitif 2025 (A + B)	- 28 861,73 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L. Résultat de l'exercice 2024	- 62 048,73 €
M. Résultat 2023 reporté	+ 94 172,13 €

N. Report à nouveau (Ligne 001) (D + E)

043-214300915-20250506-20250506_01-DE
Reçu le 07/05/2025 123,40 €**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 AU BP 2025****AFFECTATION À LA SECTION D'EXPLOITATION**

O. Report à nouveau débiteur (Ligne 002)	- 28 861,73 €
--	---------------

(G = C)

• **Budget de PEYROU**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MR BRUN Philippe, Maire des Estables, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, par 8 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention a décidé de l'affecter comme suit :

LE PEYROU - RÉSULTAT 2024**SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'EXPLOITATION**

P. Résultat de l'exercice 2024	- 10 477,41 €
Q. Résultat 2023 reporté	+ 0,08 €
R. Résultat cumulé à affecter au Budget Primitif 2025 (A + B)	- 10 477,33 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

S. Résultat de l'exercice 2024	+ 104 002,25 €
T. Résultat 2023 reporté	- 171 444,01 €
U. Report à nouveau (Ligne 001) (D + E)	- 67 441,76 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 AU BP 2025**AFFECTATION À LA SECTION D'EXPLOITATION**

V. Report à nouveau débiteur (Ligne 002)	- 10 477,33 €
--	---------------

(G = C)

3- Vote Budget 2025 – Budget principal + budgets annexes

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6/02/92 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Après avis de la commission des finances,

Le Maire a donné lecture et exposé les Budgets primitifs suivants pour l'année 2025.

Les **Sections de Fonctionnement/Exploitation** s'équilibrent en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

AR Prefecture	
BUDGET	Fonctionnement ⁽¹⁾ / Exploitation ⁽²⁾
COMMUNE LES ESTABLES ⁽¹⁾	Re 046 726,32 € / 2025
EAU ASSAINISSEMENT LES ESTABLES ⁽²⁾	143 061,73 €
LOTISSEMENT PEYROU ⁽¹⁾	118 076,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé par 8 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention les Sections de Fonctionnement/d'Exploitation, y compris la répartition des subventions aux associations de droit privé telles que décrites dans le(s) budget(s) primitif(s).

La **Section d'Investissement** de chaque budget s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

BUDGET	Investissement
COMMUNE LES ESTABLES	3 409 499,51 €
EAU ASSAINISSEMENT LES ESTABLES	420 085,11 €
LOTISSEMENT PEYROU	67 441,76 €

Après délibération le conseil municipal a approuvé par 8 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention ces budgets primitifs et autorisé Le Maire à faire les opérations nécessaires.

4- DPU Parcelles AN 220 – AN 319 – AN 321

Le conseil municipal a décidé de reporter au prochain conseil sa décision concernant ce droit de préemption urbain.

5- DPU Parcelle AC 145

Après délibération, le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

6- DPU Parcelle AN 144

Après délibération, le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

7- Opération « Réhabilitation de l'école, de la cantine et de logements communaux » : sollicitation Financement Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal

Le Maire a exposé :

- La nécessité d'actualiser le plan de financement de l'opération afin de faire appel au fonds de concours de la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal d'un montant de 22 680,00 € (conformément à la délibération de la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal du 15/09/2022 et au Règlement du fonds de concours territorialisés 2022 – 2026)
- Le plan de financement actualisé

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Maitrise d'œuvre	104 519.84 € HT
Architecte : ENCRAGE ARCHITECTURE	65 634.59 € HT
BET Structure : ROCHARD	10 387.42 € HT
Fluides / SSI : AVP ING	14 941.68 € HT
Économistes : AVP ECO	13 556.15 € HT
Frais Annexes	17 088.33 € HT
INGÉ43	1 100.00 €
Géomètre - Topographe : FREITAS	1 700.00 € HT

<i>Diagnostics : AUDIT CONSTRUCTION</i>		
<i>Étude de sol : CÉLIGÉO</i>		
<i>Bornage : C.MALEYSSON</i>		
<i>Bureau de contrôle SPS : SOCOTEC</i>		
Travaux	1 121 100.00 € HT	
1 - BATIMENT NEUF	388 700.00 € HT	35%
1.1 - TERRASSEMENT	7 300.00 € HT	
1.2 - MACONNERIE	87 100.00 € HT	
1.3 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE	94 100.00 € HT	
1.4 - SERRURERIE	6 250.00 € HT	
1.5 - MENUISERIES EXTERIEURES	44 050.00 € HT	
1.6 - MENUISERIES INTERIEURES	14 850.00 € HT	
1.7 - PLATRERIE - PEINTURE	31 500.00 € HT	
1.8 - REVETEMENT DE SOLS - FAIENCES	16 100.00 € HT	
1.9 - FACADES	8 850.00 € HT	
1.10 - PLOMBERIE SANITAIRE	8 200.00 € HT	
1.11 - CHAUFFAGE GEOTHERMIE - VMC	34 500.00 € HT	
1.12 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	35 900.00 € HT	
2 - BATIMENT EXISTANT	654 200.00 € HT	58%
2.1 - DEMOLITION DESAMIANPAGE	112 400.00 € HT	
2.2 - COMMUNS	195 100.00 € HT	
2.3 - ECOLE	97 150.00 € HT	
2.4 - CANTINE	72 450.00 € HT	
2.5 - LOGEMENT	177 100.00 € HT	
3 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	78 200.00 € HT	7%
3.1 - AMENAGEMENT COUR	34 500.00 € HT	
3.2 - AMENAGEMENT ARRIERE BATIMENT	14 300.00 € HT	
3.3 - AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC	29 400.00 € HT	
TOTAL	1 242 708.17 € HT	

AR Prefecture	
043-804386915-20250506-20250506_01-DE	
Recu le 07/05/2025	
3 200.00 € HT	
1 100.00 € HT	

Demandes de financement spécifiques au bâtiment existant

1 - Création d'espaces d'habitabilité en centre bourg

Assiette commune DETR 2025 + LEADER AAP 1.1 + Fonds Vert	112 400.00 €	
2 - BATIMENT EXISTANT		
2.1 - DEMOLITION DESAMIANTAGE	112 400.00 € HT	
Financement sollicité DETR 2025	38 801.92 €	34.5%
Financement sollicité LEADER - AAP 1.1	33 936.79 €	30.2%
Financement sollicité Fonds Vert	17 181.29 €	15.3%
TOTAL Aides Publiques	89 920.00 €	80%
Financement COMMUNE	22 480.00 €	20%

2 - Rénovation thermique de l'école et de la cantine

Assiette commune DETR 2025 + LEADER + Fonds Vert	52 250.00 €	
2 - BÂTIMENT EXISTANT	52 250.00 € HT	
2.3 - ÉCOLE	34 550.00 € HT	
2.3.1 : MENUISERIES EXTÉRIEURES	16 850.00 € HT	
2.3.3 : PLÂTRERIE - PEINTURE		
2.3.3.1 : PLÂTRERIE		
2.3.3.1.1 : Doublage des murs - Isolation	6 650.00 € HT	
2.3.4 : REVÊTEMENT DE SOLS - FAÏENCE		
2.3.4.1 : Isolant de sol	6 250.00 € HT	
2.3.6 : CHAUFFAGE GÉOTHERMIE - VMC		
2.3.6.5 : Ventilation - Ecole	4 800.00 € HT	
2.4 - CANTINE	17 700.00 € HT	
2.4.1 : Menuiseries extérieures Cantine	7 300.00 € HT	
2.4.3 : PLÂTRERIE - PEINTURE		
2.4.3.1 : PLÂTRERIE		
2.4.3.1.1 : Doublage des murs - Isolation	4 350.00 € HT	
2.3.4 : REVÊTEMENT DE SOLS - FAÏENCE		
2.4.4.1 : Isolant de sol - Chapes	3 350.00 € HT	
2.4.6 : CHAUFFAGE GÉOTHERMIE - VMC		
2.4.6.5 : Ventilation	2 700.00 € HT	
Financement sollicité DETR 2025	18 037.37 €	10.2%
Financement sollicité LEADER - AAP 1.2	15 775.78 €	8.9%
Financement sollicité Fonds Vert	7 986.85 €	4.5%
TOTAL Aides Publiques	41 800.00 €	80%
Financement COMMUNE	10 450.00 €	20%

Demandes de financement spécifiques au Bâtiment existant - suite

3 - Réhabilitation de 2 logements locatifs

Assiette commune DETR 2025 + LEADER + Fonds Vert	177 100.00 €	
2 - BATIMENT EXISTANT		
2.5 - LOGEMENT	177 100.00 € HT	
2.5.1 : Maçonnerie	3 150.00 € HT	
2.5.2 : Charpente Bois Couverture Zinguerie	7 800.00 € HT	
2.5.3 : Serrurerie	3 700.00 € HT	
2.5.4 : Menuiseries extérieures	41 400.00 € HT	
2.5.5 : Menuiseries intérieures	15 450.00 € HT	
2.5.6 : Plâtrerie Peinture	41 100.00 € HT	
2.5.7 : Revêtements de sols - Faïence	18 700.00 € HT	
2.5.8 : Plomberie Sanitaire	14 000.00 € HT	
2.5.9 : Chauffage géothermie - VMC	18 400.00 € HT	
2.5.10 : Electricité - Courants faibles	13 400.00 € HT	
Financement sollicité DETR 2025	61 137.20 €	34.5%
Financement sollicité LEADER - AAP 3.2	30 000.00 €	16.9%
Financement sollicité Fonds Vert	27 071.23 €	15.3%
TOTAL Aides Publiques	118 208.43 €	67%
Financement COMMUNE	58 891.57 €	33%
4 - Demande complémentaire pour le bâtiment existant		
Assiette commune DETR 2025 + Fonds Vert	654 200.00 €	
2 - BATIMENT EXISTANT	654 200.00 € HT	
Financement sollicité DETR 2025	108 388.80 €	16.6%
Financement sollicité Fonds Vert	47 760.63 €	27.0%
TOTAL Aides Publiques	156 149.43 €	24%
Financement COMMUNE	498 050.57 €	76%

BILAN Demandes de financement spécifiques au Bâtiment existant

Coût total des travaux	654 200.00 €	
Financement sollicité DETR 2025	225 838.27 €	34.5%
1 - Création d'espaces d'habitabilité en centre bourg	38 801.92 €	
2 - Rénovation thermique de l'école et de la cantine	18 037.37 €	
3 - Réhabilitation de 2 logements locatifs	61 137.20 €	
4 - Demande complémentaire pour le bâtiment existant	107 861.78 €	
Financement sollicité LEADER	79 712.57 €	12.2%
1 - Création d'espaces d'habitabilité en centre bourg	33 936.79 €	
2 - Rénovation thermique de l'école et de la cantine	15 775.78 €	
3 - Réhabilitation de 2 logements locatifs	30 000.00 €	
4 - Demande complémentaire pour le bâtiment existant	0.00 €	
Financement sollicité Fonds Vert	100 000.00 €	56.5%
1 - Création d'espaces d'habitabilité en centre bourg	17 181.29 €	
2 - Rénovation thermique de l'école et de la cantine	7 986.85 €	
3 - Réhabilitation de 2 logements locatifs	27 071.23 €	
4 - Demande complémentaire pour le bâtiment existant	47 760.63 €	
TOTAL Aides Publiques	405 550.84 €	62%
Financement COMMUNE	248 649.16 €	38%

Demandes de financement complémentaire auprès de la DETR 2025

Assiette éligible	1 242 708.17 €	
Totalité du projet	1 242 708.17 € HT	
Financement sollicité DETR 2025	204 161.73 €	16.4%

Demandes de financement auprès de la Région et du Département

(hors Bâtiment existant)

Assiette commune Région et Département	588 508.17 €	
Maitrise d'œuvre	104 519.84 € HT	
Frais Annexes	17 088.33 € HT	
Travaux	466 900.00 € HT	
1 - BÂTIMENT NEUF	388 700.00 € HT	
3 - AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	78 200.00 € HT	
Financement sollicité Région	300 000.00 €	51.0%
Financement sollicité Département	26 000.00 €	4.4%

Demandes de financement auprès de l'ADEME - Fonds Chaleur

Assiette éligible ADEME - Fonds Chaleur	34 500.00 €	
1 - BÂTIMENT NEUF		
1.11 - CHAUFFAGE GEOTHERMIE - VMC	34 500.00 € HT	
Financement sollicité ADEME - Fonds Chaleur	25 000.00 €	72.5%

Demandes Fonds de concours Communauté de communes MLM

Assiette COMCOM MLM	1 242 708.17 €	
Financement sollicité COMCOM MLM	22 680.00 €	1.8%

PROJET GLOBAL

Coût total du projet	1 242 708.17 €	
Financement sollicité DETR 2025	430 000.00 €	34.6%
Financement sollicité LEADER	79 712.57 €	6.4%
Financement sollicité Région	300 000.00 €	24.1%
Financement sollicité Fonds Vert	100 000.00 €	8.0%
Financement sollicité ADEME - Fonds Chaleur	25 000.00 €	2.0%
Financement sollicité Département	26 000.00 €	2.1%
Financement sollicité COMCOM MLM	22 680.00 €	1.8%
TOTAL Aides Publiques	983 392.57 €	79.1%
Financement COMMUNE	259 315.60 €	20.9%

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention, a décidé:

- D'approuver le plan de financement actualisé de l'opération, et de le transmettre aux financeurs publics identifiés,
- De donner mandat à M. le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ce projet.

8- Demande de subvention ADMR

Sujet reporté au prochain conseil – informations complémentaires à obtenir.

9- Appel au don suite au séisme en Birmanie

Le Conseil Municipal a examiné la demande de subvention relayée par l'Association des Maires de France, suite au séisme en Birmanie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 0 voix Pour, 8 Contre et 0 Abstention a décidé de ne pas verser de subvention à cette association.

10- Questions diverses

- Une journée portes ouvertes à l'école aura lieu le mardi 29 avril 2025 afin de vendre, au profit de l'Association des Parents d'Élèves, des affaires stockées dans le grenier. Le grenier ne devra toutefois pas être accessible à plus de trois personnes en même temps et devra être interdit aux enfants.
- Le Conseil municipal a décidé de donner son accord à Monsieur Sylvain MAGAND pour la vente de pizzas à emporter à l'aide d'un véhicule aménagé, le samedi de chaque semaine entre 16h30 et 21h00.
- Intervention d'un administré au sujet de la réfection d'une route qui accentuerait l'écoulement d'eau dans son terrain. Le maire indique qu'il ira voir sur place courant mai 2025.

Date de la prochaine réunion non définie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 00.

Fait aux Estables, le 06 mai 2025.

Le Maire,
Philippe BRUN

La Secrétaire de séance,
Alice MALARTRE

